

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30 à La Roche Bernard

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

# **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

## **ABSENTS EXCUSÉS:**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

# **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental paierie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

ID: 044-254401243-20170706-2017\_23-DE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 juillet 2017 à 14h30 à LA ROCHE BERNARD

### 4- MILIEUX NATURELS

Etude bilan des actions milieux aquatiques réalisées sur le site Natura 2000 des Marais de Vilaine

### **Contexte:**

Le site Natura 2000 des Marais de Redon et de Vilaine bénéficie d'un Docob depuis 2008. La réhabilitation du réseau hydrographique est une des actions prioritaires du Docob. L'EPTB Vilaine, en tant qu'opérateur Natura 2000 a porté une étude préalable en 2010 sur les 500 km de douves et 166 km de cours d'eau de ce marais. Elle a conduit à une programmation d'actions répartie entre les maîtres d'ouvrages opérationnels sur le territoire : Communauté de communes Pays de Redon, syndicats du Grand Bassin de l'Oust, de l'Isac, du Don, de la Chère, Conseil départemental d'Ille et Vilaine, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Région Bretagne. La réalisation des actions a débuté en 2012 et s'achèvera fin 2018.

# Périmètre N2000 Maitre d'Ouvrage CCPR CCPR / CG 35 Conseil général 44 SIBV de la Chère SIBV du DON SM du GBO

Périmètre d'interventions et maitres d'ouvrage

Figure : Périmètre d'intervention et maitres d'ouvrage

### Bilan des actions réalisées :

Parmi les 8 maitres d'ouvrages des travaux, la grande majorité des programmes de travaux estimés à 8.8 millions d'euros est portée par la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR), le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO), le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isac (SMABVI), le Syndicat Intercommunal de Bassin du Don (SIBVD). La Région Bretagne devrait porter également un certain nombre d'actions. Le tableau ci-après (figure 2), présente les volumes globaux des travaux réalisés par ces 4 principaux maitres d'ouvrages entre 2013 et 2016 ainsi que les pourcentages de réalisation (source : demande de prorogation de la DIG).

	Prévisionnel	Réalisé de 2013 à 2016	% réalisé (selon prévisionnel)	
Cours d'eau	Travaux Morphologie sur lit mineur (ml)	41 245	21 713	53
	Travaux Jussie sur lit mineur (ml)	96 912	36 033	37
Marais	Travaux sur douves (ml)	167 625	137 791	82
	Travaux manuel Jussie sur douves (ml)	320 724	73 117	23
Cours d'eau et Marais	Travaux mécanique Jussie sur étang/marais (m²)	382 900	17 665	5
	Travaux manuel Jussie sur étang (m²)	1 148 700	5 820	1
	Travaux sur végétation arborée (ml)	149 255	45 277	30
	Aménagement abreuvoir (Nb)	312	44	14
	Gestion des embâcles (Nb)	312	101	32
	Travaux sur ouvrages (Nb)	375	150	40
	Ouvrages de gestion (Nb)	47	7	15

Figure : Synthèse globale des réalisations selon le type d'action

Envoyé en préfecture le 11/07/2017 Reçu en préfecture le 11/07/2017 Affiché le

ID: 044-254401243-20170706-2017\_23-DE

## Justification et description de l'action :

Le programme d'actions réalisé doit faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation au regard des enjeux et des objectifs à la fois du Docob Natura 2000 et de la Directive Cadre sur l'Eau.

Afin de maintenir une cohérence à l'échelle du site Natura 2000, le comité de pilotage des Marais de Vilaine a souhaité que l'EPTB Vilaine porte ce bilan-évaluation. Il sera décliné également par maître d'ouvrage pour qu'ils l'intègrent dans leurs propres bilans de contrats territoriaux qu'ils ont signés avec l'Agence de l'eau pour le financement de leurs actions.

## Cette étude se composera de :

- Un bilan technique et financier du programme global d'actions,
- Un bilan organisationnel et un bilan des perceptions sociales,
- Un bilan spécifique aux ouvrages de gestion des niveaux d'eau dans les marais,
- Une Analyse des données de suivis de la qualité de l'eau et des indicateurs biologiques,
- Une Analyse des données naturalistes existantes
- Une évaluation technique des actions réalisées sur le réseau de marais et de cours d'eau,
- Sur la base de l'ensemble des données ainsi collectées et analysées, une évaluation de l'impact de ce programme d'actions au regard des enjeux et des objectifs à la fois du Docob Natura 2000 et de la Directive Cadre sur l'Eau,
- Les préconisations sur la suite à donner en termes d'organisation et d'actions à mener.

Le comité de pilotage de cette étude sera le comité de pilotage Natura 2000 des Marais de Vilaine.

NB : Les dernières actions se réaliseront au cours de l'été et de l'automne 2018. L'étude bilan sera validée sans intégrer ces dernières actions. En revanche, elles seront incluses dans le rapport définitif de l'étude à remettre par le prestataire avant fin 2018.

En fonction des résultats de ce bilan, il est fort probable qu'un nouveau programme d'actions devra être défini sur ce territoire. La maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable à ce schéma directeur sera définie à la lumière du bilan et des nouvelles modalités d'organisation territoriale liées à la mise en œuvre de la compétence Gemapi.

### Calendrier:

L'étude bilan sera réalisée selon le calendrier suivant :

- Consultation des entreprises à partir de fin septembre
- Lancement de l'étude à partir de fin novembre
- Validation de l'étude mi-2018
- Remise des rapports définitifs fin 2018

### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (TTC)			Recettes (TTC)		
Coût externe	Prestation	55 000 €	Agence de l'eau	80 %	57 440 €
	d'étude				
Coût interne	Suivi de l'étude	16 800 €	Autofinancement	20 %	14 360 €
Total dépenses		<b>71 800 €</b>	Total recettes	100 %	71 800 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017 Reçu en préfecture le 11/07/2017 Affiché le

ID: 044-254401243-20170706-2017\_23-DE

Cette action est identifiée dans le programme d'actions 2017 de l'EPTB Vilaine (action P45) avec un co-financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 80%. La demande de subvention spécifique à cette action sera déposée en septembre.

Si le montant de l'étude et l'avance à verser en 2017 s'avèrent plus élevés, cette action fera l'objet d'une décision modificative avant la fin de l'année.

Il est proposé que l'EPTB Vilaine, en tant qu'opérateur Natura 2000 sur les Marais de Redon et de Vilaine, assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude bilan du programme d'actions milieux aquatiques réalisé sur ce territoire, en coordination avec les opérateurs de BV (Communauté de communes Pays de Redon, syndicats du Grand Bassin de l'Oust, de l'Isac, du Don, de la Chère, Conseil départemental d'Ille et Vilaine, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Région Bretagne).

## Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise l'EPTB Vilaine à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes

Pour Extrait Conforme La Présidente

Solène MICHENOT